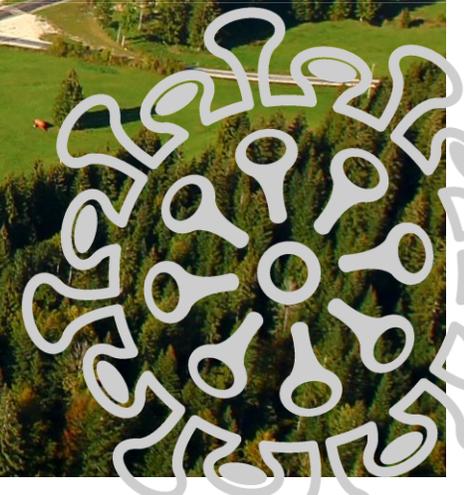




Informations  
en date du  
5 Juin 2020

# Santé et sécurité en pratique et point sur les contrôles

COVID19 – Cycle de webconférences





# Sommaire

- La gestion de la santé et sécurité et exemples concrets
  - Les gestes barrières et le DUER
  - L'organisation des chantiers
  - L'organisation de la production
  - L'accueil dans l'entreprise (salariés et clients)
- Les consignes du Ministère du Travail sur le contrôle des inspecteurs du travail

# L'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la santé physique et mentale des travailleurs.

(Articles L4121-1, L4121-2 et L4121-3 du code du travail)

Ces mesures comprennent :



des actions de  
**prévention des risques**  
professionnels,



des actions  
**d'information et de**  
**formation,**



la mise en place d'une  
**organisation et de**  
**moyens adaptés .**

Il doit veiller à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.

The image shows two red binders standing upright on a light-colored wooden floor. Each binder has a circular hole near the bottom and a white label at the top. The background is dark with faint, stylized text.

# L'actualisation du document unique

Mise en œuvre de la méthodologie et exemples

# Méthodologie retenue pour l'actualisation du Document Unique



L'actualisation du DU permet de prévoir les **mesures de prévention et de protection** adéquates dont, par exemple, la mise en sécurité des installations en mode dégradé si nécessaire.



## Evaluer les risques

Certaines situations spécifiques doivent faire l'objet d'une attention particulière lors de l'actualisation de l'évaluation des risques.

L'actualisation de l'évaluation des risques visera particulièrement à **identifier les situations de travail pour lesquelles les conditions de transmission COVID-19 peuvent se trouver réunies.**



Un contact étroit avec une personne contaminée est nécessaire pour transmettre la maladie :

- même lieu de vie,
- contact direct à moins d'un mètre lors d'une toux, d'un éternuement,
- discussion de plus de 15 minutes en l'absence de mesures de protection.
- Un des vecteurs privilégiés de la transmission du virus est le contact des mains non lavées.

La combinaison de ces critères permettra d'identifier le risque et les mesures de prévention à mettre en œuvre.



## Attention

Toute mesure le justifiant devra être répercutée vers les entreprises intervenant au sein de votre établissement dans le cadre de l'adaptation des plans de prévention

**Le CSE** devra être associé à la démarche d'actualisation du DUERP.

# Consultation du CSE et contact avec le service de santé au travail

Le CSE devra être associé à la démarche d'actualisation des risques et consulté sur la mise à jour du document unique d'évaluation des risques.



**L'entreprise peut aussi se faire épauler par son service de santé au travail**



**L'actualisation du document unique doit être faite dans un objectif d'information et de formation de tout le personnel**

# Le télétravail devient la norme



Remise du matériel permettant le télétravail



Fixation des règles du télétravail

- Etat des lieux des salariés présents dans l'effectif
- Liste par service, unités , fonctions
- Définition des salariés en télétravail (administratif, commerciaux, encadrement, etc...)
- Calendrier d'actualisation
- Facture du matériel

# Si le télétravail n'est pas possible, l'actualisation du DU doit se concentrer sur.....



## 1. Accueil du salarié dans l'entreprise

- Accueil du salarié dans l'entreprise
- Prise de poste
- Aménagement du poste de travail en général



## 2. Aménagement du poste de travail adapté au travail en forêt

- Les actions préparatoires au déplacement sur chantier
- La journée de travail
- Les véhicules



## 3. Aménagement du poste de travail dans la production

- Organisation du travail
- Locaux collectifs
- Information



## 4. Aménagement du poste de travail dans le négoce

- La gestion des points de vente et de distribution
- L'accueil physique des clients
- Les opérations de chargement
- Les opérations de nettoyage



## 5. Aménagement des locaux et vie de l'entreprise

- Signalisation et marquage au sol
- Plan de circulation interne
- Positionnement des gels hydroalcoolique et des masques et kleenex etc...
- Aménagement des locaux collectif (sanitaire, bureau de réception, des bureaux administratifs)
- suppression des réunions en présentiel



## 6. Protocole de nettoyage

# CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver  
très régulièrement  
les mains**



**Tousser ou éternuer  
dans son coude  
ou dans un mouchoir**

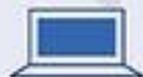


**Utiliser un mouchoir  
à usage unique  
et le jeter**



**Saluer sans se serrer  
la main, éviter  
les embrassades**

**Vous avez des questions sur le coronavirus ?**



**GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS**



**0 800 130 000**

(appel gratuit)



# 1. Arrivée du salarié



Accueil du salarié dans l'entreprise



Prise de poste



Aménagement du poste de travail

# Accueil du salarié dans l'entreprise



## Aménagement de l'entrée de l'entreprise permettant :

- Rappel des gestes barrières
- Remise des EPI
- Localisation des gels hydroalcoolique, des kleenex, des masques, des poubelles, etc...



## Exemples

Mise en place d'horaires décalés pour éviter les flux trop important des salariés,  
Suppression des tourniquets, et toutes mesures ralentissant les flux de personnel

- Note sur les gestes barrières,
- Affiches des gestes barrières
- Factures des EPI,
- Attestation de remise des EPI
- Photos des emplacements des gels, et autres mesures

# Prise de poste



## Plan de circulation :

- mise en place d'un circuit afin d'éviter les croisements des salariés;
- une entrée et une sortie différenciée
- Sens unique, interdiction de faire demi-tour...



## Marquage au sol, fléchage



## Distanciation des postes de travail



## Horaires décalés pour les prises de poste

- Photos des marquage au sol
- Plan de circulation, sens de circulation, factures des panneaux de signalisation
- Aménagement d'horaire

# Aménagement du poste de travail



Respect des règles de distanciation et des gestes barrières



L'employeur doit s'assurer que les règles sont effectivement respectées



Les réunions doivent être limitées au strict nécessaire



Les regroupements de salariés dans des espaces réduits doivent être limités



Les déplacements non indispensables doivent être annulés ou reportés



Les représentants du personnel





## Respect des règles de distanciation et des gestes barrières

- Lieux d'affichage de la note des gestes barrières dans l'entreprise
- Modalités de lavage des mains (entrée, sortie, autres)
- Aération des lieux de travail (heures et périodicité)
- Commandes des gels, masques et sacs poubelles et autres protections (copie des factures, date de réception, procédure de délivrance, de renouvellement, attestation de remise)
- Dispositifs de signalisation interne : bornes, bandes au sol ,scratches divers, zone de distance en cas d'accueil, photos de réalisation des mesures



L'employeur doit s'assurer que les règles sont effectivement respectées

- Modalités internes des vérifications (information périodiques, personnes « ressources » dédiées, déclinaison dans la pyramide d'encadrement)
- Procédure périodique et d'entretien des protections, renouvellement des consignes, actualisation en cas de reprise progressive
- Reporting interne des difficultés rencontrées
- Identification d'un référent « covid » interne si possible centralisateur



**Les réunions doivent être limitées au strict nécessaire**

- Etat des annulations de participation depuis mars
- Réorganisation interne en cas de maintien d'activité (gestion des salles de réunions, des déplacements, des lignes de production et équipes)
- Gestion des commerciaux, des chauffeurs et des déplacements



Les regroupements de salariés dans des espaces réduits doivent être limités

- Les procédures d'entrée et de sortie au poste de travail
- Les mesures de distanciation (marquage au sol, zone identifiées)
- La suppression et l'organisation des repas (timing, croisement, nettoyage)
- Les évolutions d'horaires et d'organisation (travail en continu, demi équipes etc....)



### Attention

aux dispositions conventionnelles et légales



**Les déplacements non indispensables doivent être annulés ou reportés**

- Notes de service sur les déplacements
- Consignes individuelles en fonction des clients/fournisseurs ouverts ou fermés
- Le cas des entreprise extérieures ou intervenantes : protocole distincts ou non complémentaire



## Les représentants du personnel

- Les dates de réunions et points abordés
- Les mesures mises en œuvre et le PV rédigés
- Attention à l'actualisation

## 2. Aménagement du poste de travail adapté au travail en forêt



Les actions préparatoires au déplacement sur chantier



La journée de travail



Les véhicules



## Les actions préparatoires au déplacement sur chantier

- La remise des dispositifs gestes barrières et affiches
- La vérification des consignes covid dans la fiche chantier
- La remise des moyens d'hygiène dans l'entreprise (savons gels, eau sac poubelles) et vérification avant départ
- Attestations de déplacement et dates de remise
- La co-activité et les interventions simultanées
- La gestion du travail isolé et procédures d'alerte



## La journée de travail

- Interdisez le chantier au public et personnes non autorisées
- Remise du véhicule et le nettoyage avant départ
- Utilisation de véhicule individuel, si covoiturage transport en croix
- L'organisation du chantier préalable, les périmètres de sécurité et de distanciation
- Fixation des interventions ( bucherons débardeurs et règles adaptées)
- Organisation des pauses et des repas et modalités de nettoyage (pas d'échanges de bouteilles ou boites alimentaires, thermos et glacieres individuelles)
- Si départ et retour directs au domicile vérification des règles d'hygiène
- Distanciation lors des visites de chantiers et de réception
- Privilégier les outils individuels sinon procédure de nettoyage



## Les véhicules

- Présence en cabine limitée à une seule personne
- Si changement de conducteur, nettoyage de l'habitacle, des poignées, des commandes et du volant
- Identifier le stockage des éléments souillés et prévoir des sacs poubelles
- Lavage des mains quand on enlève un EPI privilégier un port permanent des mêmes gants
- Et bien sûr préparer le lendemain !!!!!!!!!!!

# Transport des salariés



**Privilégié les transports individuels**



*Quand le transport individuel n'est pas possible :*

**Véhicule avec assise en croix**  
(1 devant et 1 derrière)

Autres mesures envisageables :  
Mise en place de plexiglass pour séparer les sièges

- Facture du matériel de séparation
- Remise des consignes lors des transports

# 3. Aménagement du poste de travail dans la production



Organisation du travail



Locaux collectifs



Information



## Les mesures organisationnelles

- Organisation du séquençement des activités et respect des règles de distanciation physique
- Gestion des flux et respect de la jauge maximale de 4 m<sup>3</sup>
  - si mesures insuffisantes port du masque (factures de commandes, modalités de distribution, attestation du salarié)
  - si travail côte à côte espace d'au moins 1 mètre sinon barrières physiques
  - si travail posté en face à face : à proscrire sinon travail en quinconce sinon écran ou film central
- Matérialisation des distances de travail (marquage au sol, adhésifs)
- Si les tâches rendent impossible la distance : port du masque



## Locaux collectifs

- Limitation des déplacements hors du poste de travail
- Organisation des temps de pause (durée et ordre de départ)
- Organisation sans croisement des équipes
- et lors des changements d'équipe transmission des consignes par écrit



## Information

- Recenser les notes d'information, de service,
- Compiler les actualisations et leur consignation dans le DUERP
- Communication des procédures suivies pour les commandes et fournitures des masques, gels, protecteurs, sacs poubelles, etc.



4.

## Aménagement du poste de travail dans le négoce



La gestion des points de vente et de distribution



L'accueil physique des clients



Les opérations de chargement



Les opérations de nettoyage



## La gestion des points de vente et de distribution

- Organisation des planning de rendez-vous et accès des points de vente
- Fixation des règles d'accès à l'entreprise et livraison en drive
- Conditions d'accès (fermeture de portail, zone spécifique d'accueil, de livraison et de chargement)
- Instructions des commandes et préparation des livraisons



## L'accueil physique des clients

- Accueil et gestion des accès (portes libres, entrée/sortie)
- Indication et marquage au sol des flux
- Accès des comptoirs et zone de courtoisie, protection plastiques
- Filtrage des accès et gestion du timing et livraison, préparation de la facturation et remise des règlements



## Les opérations de chargement

- Identification des zones spécifiques
- Station des voitures /camions et chargement coffre ouvert
- Identification des postes d'accueil et de contact avec les arrivants



## Les opérations de nettoyage

- Processus de nettoyage des parties communes et procédure à mettre en œuvre
- Nettoyer périodiquement les zones d'accueil des tiers (poignées de portes, boutons ,sanitaires)
- Nettoyage des sols et surfaces

5.

# Aménagement des locaux et vie de l'entreprise



Signalisation et marquage au sol



Plan de circulation interne



Positionnement des gels hydroalcoolique et des masques et kleenex etc...



Aménagement des locaux collectif (sanitaire, bureau de réception, des bureaux administratifs)



Suppression des réunions en présentiel

FNB – Cycle COVID19



## Les locaux collectifs

- Si vestiaires organisation pour limiter le nombre de personnes présentes ensemble
- Si repas salle aménagée pour respecter la distanciation avec un accès séquentiel
- Vérifier l'aération périodique et les conditions de nettoyage



## 6. Protocole de nettoyage



Il faut distinguer les opérations de nettoyage et de désinfection

# Pour le nettoyage des surfaces, le ministère du Travail préconise



## Produits contenant un tensioactif

(solubilisant les lipides).  
Présent dans les savons, les dégraissants, les détergents et les détachants.



## Pas de jet d'eau haute pression ni de chiffon ré-utilisables

*(chiffons que l'on secoue lors du nettoyage)*

→ éviter de remettre en suspension dans l'air les micro-organismes.



## Lingettes pré-imbibées, raclettes



*Il est important de retenir que les opérations de désinfection ne doivent être réalisées que si celles-ci sont nécessaires. L'opération de désinfection doit être programmée si l'évaluation des risques le justifie. Elle est dans ce cas effectuée en plus de l'opération de nettoyage.*

**surfaces en  
plastique et en  
acier**

comptoirs d'accueil, etc...



## Nettoyage des surfaces et des objets régulièrement touchés

à l'aide de lingettes ou  
bandeaux nettoyant  
contenant un tensioactif



**poignées  
de portes**

**sanitaires**



**rampes  
d'escaliers**



**interrupteurs**



**écrans tactiles**

Les pièces fermées doivent  
être régulièrement aérées.  
Le ministère du Travail  
préconise une aération de  
15 minutes toutes les 3  
heures

*lingettes bandeaux à usage  
unique à jeter dans un sac  
plastique étanche*





# Consignes de la DGT aux inspecteurs du travail pour le déconfinement

Directives en date du 19 Mai 2020 transmises  
aux DIRECCTE et aux inspecteurs du travail

**1.**  
**Accompagner les entreprises**



## Les consignes transmises



**5.**  
**Instruire les demandes de rupture conventionnelle ou des contrats des salariés protégés**

**2.**  
**Encourager au dialogue**



**3.**  
**Maintenir la capacité de réponse des services de renseignement**



**4.**  
**Accroître les contrôles sur sites**



« Les Direccte et en particulier le système d'inspection du travail doivent prendre toute leur place pour accompagner les entreprises dans cette reprise progressive des activités relatives aux orientations et aux modalités d'intervention du Système d'Inspection du Travail dans le cadre du déconfinement. *Il leur appartient tout aussi fortement de contrôler l'effectivité des mesures de protection mises en place contre la propagation du virus et le respect des droits fondamentaux des travailleurs* »

# 1. Accompagnement des entreprises et 2. du dialogue social

Les agents de l'administration du travail sont invités



## Aider les entreprises à élaborer leurs plans de sortie de confinement

Diffuser aux différents acteurs les guides métiers, le protocole de déconfinement et le questions-réponses sur le télétravail mis en ligne sur les sites du ministère du Travail et du Code du travail numérique



## Favoriser le dialogue social

Inciter au dialogue social dans les entreprises, en les renseignant sur les délais réduits de consultations du CSE sur les mesures relatives au Covid-19 mais aussi au niveau sectoriel et/ou territorial



## Rôle des instances paritaires et réunion des instances...

l'observatoire départemental d'appui au dialogue social et les groupes permanents d'orientation des comités régionaux d'orientation des conditions de travail (Croct), ainsi que de coordonner l'action des services de santé au travail

### 3. Réponses aux interrogations des usagers



« Il est primordial, en cette période, de maintenir la capacité de réponse des services de renseignements à un haut niveau »



#### **Renseignement par téléphone ou par écrit privilégié**

en vue de préserver la santé des agents affectés à ces services.



#### **Accueil physique**

en cas de situation complexe et en respectant les exigences sanitaires

## 4. Contrôles sur site

« La reprise d'activité dans de nombreux secteurs économiques justifie dès lors une présence accrue des agents de contrôle de l'inspection du travail sur les lieux où sont employés les travailleurs. »



Doivent être **traités prioritairement**

les **signalements** relatifs au **non-respect** des **mesures de protection** contre les risques liés au Covid-19



aux accidents du travail graves ou mortels,



aux atteintes à l'intégrité physique et morale des travailleurs, à leur dignité et aux droits fondamentaux,



aux situations de non-paiement des salaires,



ainsi qu'aux **fraudes** à l'**activité partielle**. Ces dernières fraudes, qui constituent du travail illégal, sont contrôlées dans le cadre d'un plan d'action particulier défini par une instruction du 5 mai 2020

# Procédures devant faire l'objet d'une attention particulière



## demandes d'autorisation de rupture ou de transfert du contrat de travail des salariés protégés

peuvent nécessiter, à titre exceptionnel, un entretien physique ;



## demandes d'homologation des ruptures conventionnelles individuelles des salariés non protégés

les délais ayant repris leurs cours depuis le 26 avril 2020



## instruction des accords d'épargne salariale.

S'agissant des entreprises dont les processus électoraux sont suspendus ou reportés, l'intervention de l'inspection du travail pour obtenir l'engagement du processus électoral à l'issue du délai de suspension ou de report est considéré comme **prioritaire** « *dès lors que l'année 2020 est la dernière année du cycle électoral [2017-2020] et qu'il est impératif que les salariés de ces entreprises puissent voir leur choix électoraux pris en compte pour mesurer l'audience des organisations syndicales et leur représentativité* ».

# Rappel



**N'oubliez pas la consultation du CSE et des représentants du personnel et sa formalisation**

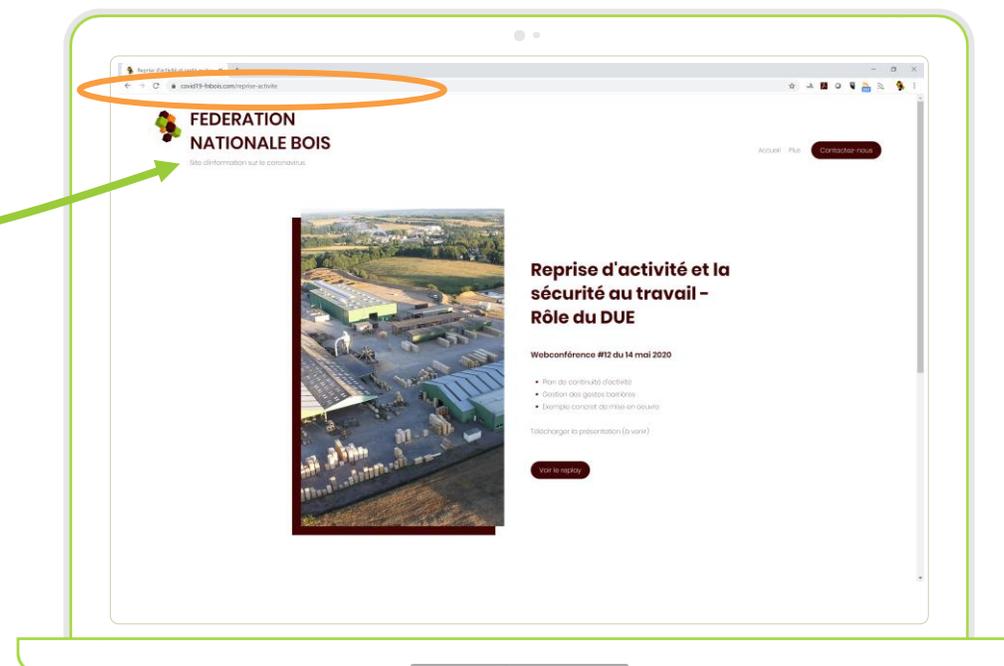
# La FNB vous accompagne

Retrouvez tous les éléments sur le site  
covid19-fnbois.com

Page :

[covid19-fnbois.com/sante-securite](https://covid19-fnbois.com/sante-securite)

- Replay
- Présentation
- Guide et fiches pratiques
- Modèles type



# Merci de votre attention



Service social 

01 56 69 52 00 

social@fnbois.com 

[www.covid19-fnbois.com](http://www.covid19-fnbois.com) 